

# Note sur la Forêt de Paimpont

et accessoirement sur les usines  
métallurgiques qui y sont annexées

## Origine et état ancien

La forêt de Brécilien (aujourd'hui nommée Paimpont) est une des plus anciennes de la Bretagne, des plus importantes par son étendue et a dû être aussi une des plus riches en matériel, à l'époque où elle faisait partie du Domaine Ducal.

Elle a eu le sort de toutes les grandes masses boisées dont les produits, manquant de débouchés, restent sans valeur, sans utilité, et sont abandonnés sans protection à la jouissance immodérée des habitants. En Bretagne, où la population, par rapport à la surface territoriale est proportionnellement faible, où les voies de communication ont été si longtemps moins nombreuses et surtout moins praticables que dans la plupart des autres contrées de la France, et où l'abondance du bois devait en rendre le prix presque nul, car causes de décadence et de ruine pour la superficie des forêts, devaient agir activement et profondément sur celle de Brécilien.

Quelques détails d'un procès-verbal de Visitation du 11 octobre 1729 donnent à cet égard des éclaircissements intéressants.

On y voit qu'à des époques dont les dates ne sont pas indiquées, mais qui doivent être anciennes, les propriétaires de Brécilien avaient donné en triage 1388 hectares situés au centre du Domaine, à des communautés religieuses, à des seigneurs fieffataires, et même à des particuliers que le procès-verbal appelle Gros Usagers, parmi lesquels les religieux de l'Abbaye de Paimpont, l'Evêque de St Malo, les religieux de l'abbaye de St Sulpice, figurent pour 873 hectares ; que déjà, en 1467, des concessions de Droit d'Usage avaient été faites aux nombreux villages et hameaux établis autour et au centre de la Masse, entre la Haute et la Basse Forêt, et composant aujourd'hui la commune de Paimpont ; que le fourneau et la forge étaient fondés depuis 1653 ; et qu'à l'époque où s'effectuait la Visitation (1729), la forêt de Brécilien qui avait contenu originairement environ 10000 hectares, ne contenait plus, distraction faite des terres labourables, prés et pâturages possédés par les villages et des bois donnés aux seigneurs et communautés religieuses, que 6400 hectares, contenance différant peu de celle possédée aujourd'hui.

## Etat en l'année 1729

Le même document fait connaître :

- 1- Que lors de la Visitation, les cantons de forêt donnés anciennement aux communautés religieuses et aux seigneurs fieffataires présentaient encore quelques restes des anciennes futaies, environ 320 hectares âgés de 250 à 300 ans, peuplés de chênes et de hêtres, les uns dépérissant les autres assez bien conservés
- 2- Que la forêt de Brécilien contenait aussi au canton de Tresselien, aujourd'hui forêt centrale, environ 300 hectares de jeune futaie de 60 à 70 ans, de très belle venue, et au canton de la Noe aux Chiens 25 hectares de vieille futaie chêne et hêtre de 250 à 300 ans, encore bien venante, seul débris, dirent les Commissaires Visiteurs, de l'ancienne futaie, tout le surplus ayant été coupé depuis l'année 1653, pour les besoins des Forges construites à cette époque et auxquelles on a donné le même nom qu'à la forêt.
- 3- Enfin que la masse boisée, moins les deux cantons qui viennent d'être indiqués, était exploitée en taillis coupés à 20 ans, quelques-uns dépourvus de baliveaux anciens et modernes, d'autres en ayant un petit nombre, peu en possédant en quantité voulue par l'Ordonnance, et que cette futaie sur taillis, en y comprenant les baliveaux de l'âge de la dernière coupe, était généralement dépérissante, sauf quelques exceptions.

Ainsi, en 1729, la forêt de Brécilien avait vu ses vieilles futaies disparaître et ses richesses séculaires faire place à des taillis appauvris par une exploitation inintelligente, à une époque où les produits forestiers étaient presque sans valeur, on s'occupait peu de donner à l'exploitation des forêts les soins qui auraient pu favoriser leur reproduction naturelle. D'ailleurs, les méthodes aujourd'hui suivies pour le traitement des futaies étaient inconnues, et l'Ordonnance de 1669, qui a tout fait pour les protéger contre les abus de la jouissance, n'avait pas paru encore. Tout porte donc à croire que les futaies furent abattues pour les besoins des Forges, sans autre préoccupation que celle d'en carboniser les produits ; et comme les futaies de 250 à 300 ans ne se reproduisent que très

imparfaitement par les souches ; comme les semis qui auraient pu, qui auraient dû assurer la régénérescence des bonnes essences étaient, en très grande partie sans doute, détruits par le pâturage des bestiaux, il est permis de supposer que la forêt dut commencer alors la période de décadence qui l'a conduite par des traitements divers à l'état actuel : diminution de la part du chêne dans le peuplement, invasion naturelle du bouleau favorisée par l'abondance et la légèreté de ses semences ailées, que le vent promène et répand au loin, médiocrité de la forêt sur taillis, absence presque générale de baliveaux de l'âge de la dernière coupe.

#### Etat actuel de la forêt

Le domaine de Paimpont contient aujourd'hui 6737ha 24a 09ca ainsi composés :

Forêts - Haute Forêt	2794ha 93a 90ca	
- Basse Forêt	2814ha 05a 33ca	
- Forêt Centrale	379ha 96a 90ca	
- Forêt de la Lande	410ha 96a 90ca	
- Bois des Nonnes	28ha 03a 00ca	
- Futaies réservées	16ha 69a 90ca	
- Parcelles boisées ou semées, landes..	52ha 81a 36ca	
		Total des forêts: 6497ha 47a 29ca
Postes forestiers des gardes		12ha 31a 71ca
Forge Haute : prés, terrains et dépendances		21ha 88a 50ca
Forge Basse : prés...		3ha 24a 85ca
Fermes, moulins et scierie		33ha 90a 54ca
Etangs : - du Pas du Houx	85ha 92a 40ca	
- De Paimpont	46ha 04a 90ca	
- De Perray	13ha 52a 20ca	
- De la forge	10ha 86a 70ca	
- De la Fenderie	2ha 54a 10ca	
- Des Glyorelles	6ha 66a 90ca	
- Etang neuf	2ha 84a 00ca	
		Total des étangs : 168ha 41a 20ca
		Total général : 6737ha 24a 09ca

#### Assiette de la Forêt

La masse boisée présente la forme d'un vaste demi-cercle découpé sur les bords intérieurs et extérieurs par de nombreuses et profondes échancrures et creusé à son centre et à son côté oriental par de larges enclaves où se trouvent, avec quelques bois de particuliers, les villages et hameaux de Pertuis Nanti, Follepensée, Ville Danet, Beauvais, Coganne, Canneq, Paimpont, les Buttes, la Rive, Trudo, Trédéal... dépendants tous, avec d'autres villages et hameaux qui occupent le périmètre de la forêt, de la commune de Paimpont.

La forêt s'étend sur un vaste plateau qui, partant de l'orient, et découpé dans la direction du Nord au Midi par un réseau de petits ravins, s'élève graduellement par de larges ondulations vers l'occident, où il prend la forme montagnaise. Il devient l'un des points culminants les plus élevés de la Bretagne. La Haute Forêt occupe principalement cette dernière partie ; la Basse Forêt est à la partie inférieure du plateau, et entre les deux se place la forêt Centrale et celle de la Lande qui n'est qu'une ancienne lande semée de pins maritimes.

Les sept étangs qu'elle renferme sont situés sur les parties Basse et Centrale, où ils reçoivent les eaux des pentes voisines, se les transmettent au moyen de pentes naturelles par un système de ruisseaux d'écoulement, et les versent dans l'étang de la Forge, devenu, par l'infériorité de son niveau, le Bief de l'Usine.

## Chemins publics et percements

La masse boisée et les enclaves qu'elle renferme sont traversées par des chemins publics en nombre suffisant pour assurer de faciles communications ; ce sont d'abord la grande route impériale de Rennes à Lorient, qui passe maintenant près des usines et touche en quelque sorte au périmètre méridional et central de la forêt ; les routes départementales de Plélan à Monfort la traversent à son extrémité orientale, et de Dinan à Redon la coupant par le Centre : puis cinq à six chemins vicinaux, les uns déjà à l'état d'entretien, les autres destinés à être mis en état. A ces routes et chemins publics sont venus s'ajouter un assez grand nombre de routes forestières qui découpent les grands massifs, et leur offrent dans toutes les directions utiles des voies de transport assez faciles. Ces dernières routes ont été ouvertes avec intelligence sur une largeur de 5 à 6 mètres entre fossés. Les pentes générales ont été régularisées, les pentes trop rapides adoucies, les niveaux trop inférieurs élevés par des remblais et l'écoulement des eaux assuré par des ponts et pontceaux ; enfin des empièvements nombreux et bien établis ont été faits sur les lignes les plus fréquentées et convergeant vers l'usine, afin de lui procurer l'économie et la facilité des transports. Ces travaux si productifs (car toute économie faite sur les frais de transport s'ajoute à la valeur des bois), ont atteint aujourd'hui, à Paimpont, une véritable importance. Pour les compléter, il n'y a plus que quelques efforts et quelques dépenses à faire encore et l'on doit savoir gré à Mr le Directeur du Domaine d'avoir mis les voies de communication et de transport de Paimpont dans l'état où elles sont aujourd'hui.

## Sol

Le sol de la forêt de Paimpont est généralement assez bon. La couche végétale est composée d'humus et de débris schisteux mélangés d'argile dans des proportions et sur une épaisseur variable, mais pouvant presque partout suffire à une belle végétation. Le sous-sol est une argile assez compacte mélangée de grès rouge et gris, quartzeux, dont les couches se montrent dans quelques endroits à la surface et à l'état de rocher. La composition du sous-sol le rend assez généralement imperméable et partout où les pentes naturelles ne facilitent pas leur écoulement, les eaux pluviales séjournent à la surface, et y entretiennent un excès d'humidité qui paralyse la fertilité de la couche superficielle et nuit à la végétation du bois. Des travaux d'assainissement consistant en ouverture de rigoles et de fossés ont été faits sur une assez grande échelle et ont procuré un peu de soulagement à cet état ; mais l'amélioration obtenue par ces travaux n'est pas en rapport avec le nombre de fossés ouverts et la direction qui leur a été quelquefois donnée, leur multiplicité peut-être exagérée sur certains points peut faire craindre que les pentes du sol n'aient pas été toujours suffisamment étudiées et font naître la pensée qu'avec plus d'études et moins de rigoles on aurait pu atteindre de meilleurs résultats. Il y a dans la forêt de Paimpont tout un système d'assainissement à combiner exigeant une étude générale préalable des grandes pentes et des inflexions nombreuses qui les ondulent.

## Aménagement actuel

Les forêts Haute, Centrale et Basse et la forêt de la Lande, forment, comme on l'a dit, une seule masse boisée. Les trois premières sont soumises à un aménagement de taillis sous futaie exploité à 20 ans ; la troisième [quatrième ?] est de création peu ancienne et a été formée par un semis de pins maritimes sur une lande longtemps litigieuse et attribuée en fin au propriétaire de Paimpont : elle n'est pas aménagée. La forêt productive, la vieille forêt aménagée ne s'étend donc aujourd'hui que sur 5 989 hectares environ, auquel il faut ajouter une centaine d'hectares composée de plusieurs débris d'anciennes futaies, de parcelles enclavées dans la masse et qui doivent y être réunies.

## Composition du taillis et abus de pin maritime

Le taillis est peuplé de chêne, hêtre, charme, bouleau, de châtaignier et de quelques autres essences inférieures. Le chêne, quoique composant sur beaucoup de points le fond dominant du taillis, est rare sur quelques autres parties ; il n'entre dans la composition de la masse boisée que pour un tiers environ, et les autres essences, le bouleau

principalement pour les deux autres tiers. Le pin maritime, depuis une quarantaine d'années, mais surtout depuis vingt ans, a été mêlé au vieux peuplement et tend à prendre une place de plus en plus importante dans la composition du boisement. Il y a environ un demi-siècle que le pin maritime a fait invasion en Bretagne, la rusticité de cette essence, le bon marché de sa graine, le peu de préparation qu'exigeait sa culture, sa croissance rapide pendant les premières années du semis, le firent choisir pour peupler les landes incultes de ce Pays. Les premiers essais ayant été heureux, on propagea sa culture, et de la lande où cette essence avait son incontestable utilité, on l'introduisit dans les forêts pour y peupler les clairières, sans se préoccuper du danger qu'il pouvait y avoir à admettre dans la famille forestière une essence presque parasite, dont les semences légères ne tarderaient pas à y prendre une place plus grande que celle qu'on voulait ou qu'on aurait dû lui donner, et au détriment des bonnes essences feuillues. Ce danger se manifeste maintenant dans la forêt de Paimpont. Depuis longtemps, notamment depuis 20 ans, des semis nombreux de pins maritimes y ont été faits. L'exploitation commencée en 1653 des vieilles futaies qui couvraient alors la forêt, a favorisé cette invasion. Exploitées sans aucune des précautions devant assurer leur reproduction naturelle, les vieilles souches ont péri ; les sous-bois, les semis naturels qui auraient pu former le nouveau peuplement, privé brusquement du couvert et de l'abri qui leur eût été nécessaire pendant quelques années, ont souffert dans leur végétation ; enfin le pâturage, alors exercé sans entraves, acheva d'arrêter la croissance et d'appauvrir la reproduction des taillis. Le procès-verbal de visitation de 1729 déjà cité, fait connaître qu'à cette époque, après trois révolutions complètes, le chêne, quoique dominant encore dans le peuplement général, avait déjà cédé cependant une place importante au bouleau, que quelques cantons de taillis étaient ruinés par l'exploitation et abrutés par le pâturage, que la futaie sur taillis, sauf quelques exceptions, était généralement dépérissante, de médiocre qualité, et que les baliveaux de l'âge de la dernière coupe en petit nombre sur les cantons les mieux traités (20 à 30 par hectare), étaient très rares sur beaucoup d'autres et totalement absents sur quelques-uns. Depuis 1729, six révolutions d'exploitation à 20 ans ont passé de nouveau sur la forêt de Paimpont, procédant de la même manière, suivis des mêmes excès de pâturage et conduisant nécessairement au même résultat : diminution du chêne, ne formant plus que le tiers dans la population, augmentation du bouleau dans les peuplements, extension des clairières. C'est sans doute pour remédier à cette décadence prononcée, que les propriétaires de Paimpont y ont introduit le pin maritime depuis une quarantaine d'années. Ce moyen de restauration employé dans une certaine mesure et limitée dans son application, pouvait avoir de bons résultats. A l'abri du pin maritime, on pouvait régénérer les bonnes essences forestières, mais il fallait pour cela l'employer comme accessoire, lui donner un rôle transitoire et non l'introduire comme une essence principale devant désormais prendre une place bientôt prédominante dans la population forestière. Quelques essais de semis de chênes n'ayant pas réussi, soit que les glands aient été mangés par les mulots, soit que le semis n'eut pas été fait sur un sol suffisamment préparé, on cesse de les mêler au pin dans le repeuplement et cette dernière essence fut ainsi exclusivement propagée. On en a semé à peu près partout dans les sols secs et en pente, comme dans les terrains humides et presque marécageux. Les plus anciens semis, ceux présentant aujourd'hui des pins ayant acquis un certain développement, s'étendent sur environ 1200 hectares ; de plus jeunes semis ont pénétré maintenant, dans des proportions variables, sur tous les points de la vieille forêt ; la forêt de la Lande est tout entière formée de jeunes pins maritimes. Cette essence est donc en voie de prendre possession du sol de la forêt de Paimpont, et, quoique dépérissante dans les cantons humides, qui sont les plus nombreux, elle conduirait avec le temps à l'expulsion naturelle du chêne si on continuait à favoriser son invasion, ou si seulement on la laissait marcher sans entraves. On indiquera plus loin le moyen de conjurer ce danger et de faire servir le pin à la régénération des bonnes essences feuillues partout où elles ont disparu.

#### Appauvrissement qui en est résulté pour le fonds du boisement

A cet appauvrissement du boisement formant le fonds productif de la forêt, dû uniquement aux vices d'exploitation, il faut ajouter l'exagération de la contenance exploitée, par rapport à l'aménagement suivi. Ces excès d'exploitations annuelles remontent à la révolution précédente, et se sont continués depuis car, pendant celle qui se termine, on a exploité fréquemment des taillis de 17, 18 et 19 ans au lieu de vingt, et les contences exploitées se sont étendues sur 224 hectares au-delà de la contenance permise par l'aménagement, dont 21 hectares dans la Haute forêt et 203 hectares dans la Basse forêt. Il est juste de dire cependant que les exagérations de la possibilité annuelle ne sont pas produites dans l'exploitation depuis l'année 1855, époque où la Société Seillière et Cie est devenue propriétaire. On peut remarquer, au contraire, que durant cette période, la contenance annuellement exploitée est restée un peu inférieure à celle que l'aménagement à vingt ans permettait de prendre ; mais un autre excès d'exploitation

beaucoup plus regrettable, plus ruineux pour le fonds d'immobilisation de la forêt, et malheureusement très lentement réparable, a été largement pratiquée depuis l'acquisition du Domaine de Paimpont, notamment depuis l'année 1858 : il s'agit de la futaie sur taillis.

Futaie. Sa composition, son état.

La futaie sur taillis actuelle quoique possédant encore quelques vieux arbres, n'en a conservé aucun sans doute ayant fait partie des vieilles futaies pleines qui couvraient la forêt lorsqu'on a fondé les Usines métallurgiques (1653). Ils avaient alors 250 à 300 ans d'âge. Les arbres aujourd'hui les plus anciens proviennent des jeunes sujets alors existant peut-être à l'état de sous-bois, ou des baliveaux préservés dans l'intérieur des coupes lors de la seconde révolution et pouvant avoir actuellement 170 ans environ. Il est très probable que l'ordonnance de 1669, venue 16 années après le commencement de l'exploitation de l'ancienne futaie, fut appliquée à la forêt de Brécilien avec la fermeté apportée alors à l'exécution des lois en général, et surtout à celles des Eaux et Forêts promulguée au nom de l'intérêt public, après de longues investigations. Les 32 baliveaux de l'âge dont la réserve était prescrite par hectare, ont dû être laissés pendant les deux ou trois premières révolutions et former un fonds de futaies d'âges gradués par vingt ans. Le procès-verbal de visitation de 1729 témoigne que presque tous les cantons renfermaient des baliveaux anciens, modernes et de l'âge, plus ou moins bien venants ou dépérissants, quelque fois rares, quelquefois suffisamment nombreux, et que, si sur plusieurs cantons, il y avait absence totale de futaie, sur d'autres on trouvait les quantités  voulues par l'ordonnance.

Ces arbres étaient généralement de médiocre qualité et parce qu'ils avaient été mal choisis sans doute et surtout parce qu'ils provenaient de brins de vingt ans, peu élevés, pourvus de branches basses qu'ils étalaient horizontalement dès qu'ils se trouvaient isolés par l'exploitation du massif ; jeunes arbres bientôt courbés par les frimas ou par le seul poids de leur tête, et voués à une végétation lente, laborieuse, s'ils ne périssaient pas pendant la première révolution. On y trouvait d'ailleurs et on y voit encore dans les bons cantons que l'exploitation n'a pas parcouru depuis six ans, de beaux chênes de divers âges et d'une assez belle végétation. Toute médiocre qu'elle était par le nombre et par la qualité, cette futaie sur taillis formait cependant un fonds d'immobilisation qui avait son importance dans la forêt et qu'il était possible d'améliorer beaucoup au profit du revenu, en faisant un plus grand et un meilleur choix de baliveaux et en réservant soigneusement, lors des exploitations, tous les jeunes arbres à peu près bien venants. On serait arrivé sans aucun doute, en procédant de cette manière, à favoriser la reproduction naturelle du chêne par les semences, à élever une futaie qui par sa consistance, par sa composition d'arbres d'âges intermédiaires entre le baliveau de la coupe et l'ancien, se serait protégée elle-même en protégeant le jeune taillis, contre l'action des vents d'hiver, et contre les effets de la gelée après l'écorcement du chêne. On serait arrivé ainsi, par un couvert plus grand, à modifier la qualité des taillis, dont les principaux brins auraient été excités à s'élever. Malheureusement ces considérations ne paraissent pas avoir assez préoccupé les forestiers qui ont dirigé les exploitations dans la forêt de Paimpont depuis près de deux révolutions de coupes. Non seulement on a peu ménagé les arbres anciens, mais on a peu respecté les modernes ; quant aux baliveaux de l'âge du taillis, on en a peu ou point réservé. On s'était astreint à la règle d'en réserver que des brins de semis ou de pied, et comme ces brins étaient fort rares, l'exploitation n'a presque pas laissé de baliveaux. C'était une grave erreur que de procéder ainsi, car si dans la pratique forestière le choix des baliveaux doit porter de préférence sur les brins de semence, il doit prendre, à défaut de ceux-ci, les brins sur souches, presque toujours plus forts, plus vigoureux que les premiers. D'ailleurs, la principale règle, la règle fondamentale pour former une futaie sur taillis, c'est de réserver des baliveaux, même sur souches, surtout dans une forêt où le pâturage incessant des bestiaux détruit les jeunes semis naturels venant toujours lentement sous bois. Dans une telle forêt, s'imposer la loi de ne réserver que des brins de semence, c'est sans aucun doute travailler énergiquement à la ruine certaine de la futaie. Or, la futaie détruite, c'est préparer pour un temps plus ou moins éloigné la ruine du taillis, et avec lui celle de la forêt, car les souches ne sont pas éternelles, et quand les semis naturels ne les remplacent pas dans les peuplements, les forêts s'en vont, et leur fin, pour être lente et éloignée, n'en est pas moins certaine. Ainsi, le défaut d'arbres ou de porte-graines sur les taillis, le pâturage des bestiaux dans les bois même défensables, étant deux causes énergiques de ruine pour la forêt, on doit s'étonner qu'il ait été proposé de ne réserver désormais aucun arbre dans la forêt de Paimpont.

Déjà appauvris comme on vient de le voir par le traitement auquel on l'avait soumise, la futaie sur taillis a été, depuis l'année 1858, l'objet d'exploitations abusives qui l'ont à peu près détruite sur environ 1000 hectares ; sur les 7 à 800 autres hectares exploités pendant la même période, elle était déjà très rare et a presque entièrement disparu, car si on ne tient pas compte de l'existence de quelques brins grêles et rabougris, laissés comme échantillons de la

pauvreté du taillis, on n'y voit ni baliveaux de l'âge, ni modernes ni anciens, sinon un petit nombre de hêtres et de chênes de 60 à 80 ans, épars au milieu de la dépopulation du canton et comme oubliés par la hache. On n'a pas pu savoir, on ne peut pas dire le nombre d'arbres abattus, le nombre d'arbres réservés, car il n'a été fait aucun balivage et martelage avant l'exploitation, ni aucun récolement après. Dans les inventaires annuels qui donnent le revenu forestier de Paimpont, le produit de la futaie et du taillis sont confondus et ne figurent qu'en argent ; dans les calepins que Mr le Directeur des usines nous a communiqués avec un loyal empressement, nous avons pu trouver distinct les produits du taillis et de la futaie, mais toujours et seulement en argent, et nulle part par quantité et espèces. On n'a pas pu se rendre compte de la part que la futaie pouvait avoir dans le rendement annuel de la forêt qu'en recherchant le nombre de stères de charbonnette exploitée dans chaque coupe, en appliquant au stère le prix fictivement payé par l'usine, et en déduisant ce produit du produit général. On a pu arriver ainsi à des chiffres approximatifs à peu près exacts.

Mais la preuve irrécusable des coupes abusives faites sur la futaie depuis quelques années, est fournie par la visite des exploitations des Ordinaires 1862 et 1863. Dans la Basse forêt et dans la forêt Centrale, le sol est encore dépositaire d'une partie des produits de la futaie, dont la qualité et l'espèce témoignent hautement, ainsi que les souches assez nombreuses qu'on rencontre devant soi, que beaucoup d'arbres jeunes et sains ont été coupés avec les anciens. La réserve faite sur ces exploitations est très peu nombreuse, de peu de valeur, et ne comprend qu'une petite quantité de baliveaux généralement mal conformés. En examinant cet état de chose, en comparant les témoignages de l'exploitation à la pauvreté de la réserve, on est saisi par la pensée qu'il y a eu intention de couper les plus beaux et les meilleurs arbres, tous ceux qui présentaient une valeur immédiatement réalisable et cela sans aucun souci de l'avenir. Mr le Directeur n'a pas pu méconnaître cette tendance, mais il y a été poussé par une autorité supérieure à la sienne dans la gestion du Domaine de Paimpont. On l'a contraint de produire le plus possible, de prendre sur le capital foncier pour augmenter le revenu, et de demander d'autant plus à la futaie, que le taillis ou plutôt le travail de l'usine c'était moins produire, de prélever sur la futaie seule le revenu réel, qu'on voulait présenter, quand l'usine, après avoir absorbé la valeur des taillis se trouvait encore en perte. Deux mobiles ont ainsi concouru à ces excès d'exploitation. Si pour celui qui agissait de Paris, le besoin d'obtenir n'importe à quel prix un revenu net qui assurât une part quelconque de bénéfices ; pour celui qui obéissait à Paimpont, le désir bien naturel de dissimuler un peu, et de faire accepter momentanément, avec l'espérance de temps meilleurs, la mauvaise situation d'une usine à laquelle on avait consacré une partie de sa vie, en présentant un revenu modeste, mais sans lequel le travail industriel n'aurait pas eu de raison d'être continué.

#### Résumé de l'état général de la forêt

En résumant tous les faits qui viennent d'être indiqués et par suite du traitement inintelligent appliqué à la vieille forêt de Paimpont, on voit que cette forêt est en décadence et que si le système d'exploitation et repeuplement pratiqués depuis quelques années et qui a parcouru déjà plus du quart de son étendue était continué quelques années encore, elle serait conduite à sa ruine. Dans les taillis le chêne s'en va, et le pin maritime tend à le remplacer sans pouvoir lui survivre dans tous les cantons où il y a excès d'humidité. Sur les plateaux élevés de la Haute forêt, et sur quelques points de la Basse, sa végétation souffre de l'absence ancienne d'abri et d'abus de pâturage. Cependant le sol de la forêt lui convient, et quoique cette essence n'occupe qu'un tiers dans le peuplement général, elle domine encore dans quelques cantons où elle a moins souffert du traitement et des abus anciens.

-La futaie sur taillis est en pire état que le taillis. Sur un quart de la forêt, à peu près, elle présente encore, quoique peu nombreuse, d'assez bons éléments de constitutions qu'on peut améliorer. Sur moitié de la surface elle est presque rare et de médiocre qualité. Sur le dernier quart elle est nulle. Dans les cantons qui en possèdent, il n'y a que très peu ou point de baliveaux de l'âge de la dernière coupe, si l'on ne compte pas quelques pins maritimes mal venants et si l'on excepte aussi quelques coupes, notamment la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> de la Haute forêt, où l'on remarque d'assez beaux pins de 20 et de 40 ans, mais aucune autre essence de futaie.

Cette situation est regrettable et réclame la plus sérieuse et la plus instante sollicitude. Il y a là une forêt à restaurer dans ses bonnes parties, à refaire dans les médiocres, à soumettre à un aménagement mieux adapté à ses possibilités, à ses ressources. Devant modifier sa production en matières, favoriser leur écoulement et préparer l'augmentation progressive de son revenu. Un long temps sans doute est nécessaire pour refaire une futaie sur taillis, mais plus cette restauration doit être lente, plus il est urgent de la commencer. Quant aux taillis, peu d'années doivent suffire à la transformation de leurs produits.

## Produit du Domaine depuis l'année 1856

Avant d'indiquer sommairement les opérations et les mesures qui doivent conduire à ces désirables résultats, il est nécessaire d'examiner quelle part d'influence peut être accordée aux Usines de Paimpont, sur le choix à faire des bases d'un nouvel aménagement de la forêt.

Mais pour faire mieux apprécier les questions à résoudre, il paraît convenable de mettre préalablement sous les yeux des propriétaires de ce Domaine, le tableau des produits qu'il a donnés depuis et compris l'année 1856 jusques et y compris l'année 1861, période de temps comprenant toute la jouissance actuelle, moins l'année 1862, dont les produits ne sont pas connus et l'année 1863 qui n'est pas terminée.

Produits nets du Domaine de Paimpont d'après les inventaires annuels et les renseignements recueillis sur les lieux.

(tableau en annexe à part)

Les produits des taillis et de la futaie étant confondus dans les documents consultés, on n'a pu établir la part de la futaie qu'en relevant le produit des taillis en stères et en leur appliquant le prix net de 2 francs pin compris, les frais de façonnage de 0,50 franc par stère étant au compte de la forêt. Cette base de supputation est favorable au taillis, d'où il suit que la valeur attribuée à la futaie dans le produit général est un minimum.

L'examen du tableau qui précède fait voir :

- 1- Que le produit net de la forêt a été pendant la période de jouissance comprise entre l'année 1856 et l'année 1863 de 438 312,63
- 2- Que durant la même période de six ans, le fourneau et les Forges ont produit net, pendant les trois premières années 207 398,14 et perdu pendant les trois dernières : 110 282,54. D'où un produit moyen pendant toute la période de 97 115,60
- 3- Que le produit net des fermes et moulins s'est élevé à 30 429,10
- 4- Que les charges prélevées sur le produit net, et les pertes de l'usine s'étant élevées à : 160 202,78 le produit définitif net, de toute la période, a été de 514 937,69. Soit, en moyenne, par an, de 85 823 ou 2,48% du capital immeuble, qui était en 1861 de 3 465 177 francs.

Ce revenu est faible, puisqu'il est fourni en partie par une usine où les capitaux engagés devaient produire un intérêt beaucoup plus élevé que celui des capitaux immeubles. Il serait acceptable cependant, s'il pouvait se maintenir quelques années encore dans ces conditions. Mais pour ne se faire aucune illusion et se rendre exactement compte de la situation économique du Domaine de Paimpont, il faut examiner les résultats donnés par les années 1859, 1860 et 1861, les comparer et en déduire les conséquences. Or, pendant ces trois années, les produits nets recueillis sont ceux-ci :

- La forêt a donné : 252 745,96
- Les fermes et moulins : 17 767,92 d'où un total de 270 513,88

Les charges ont été :

- Pour dépenses et frais divers, rentes... : 8 115,40
- Pertes de l'usine : 110 282,54 d'où un total de : 118 397,94

Produit définitif net : 152 115,94 soit, en moyenne, par an : 50 705,31

L'intérêt perçu n'est plus alors que de 1,49% et encore cet intérêt n'est-il obtenu qu'en confondant tous les produits du Domaine et en faisant venir en compensation des pertes de l'usine, d'abord les produits de la futaie exagérés de plus de moitié, et en outre ceux des fermes et moulins également étrangers au travail industriel de la forge.

Pour connaître la vraie situation qui ressort des chiffres du tableau, par rapport à l'usine, il faut dire : la valeur des taillis livrés pendant les années 1859, 1860 et 1861 a été de : 147 142.

Les pertes subies par l'usine pendant ces mêmes années ont été de 110 282

Le produit des taillis n'est donc ressorti, déduction faite de la perte de la forge qu'à : 36 860

Soit par an, en moyenne, à : 12 286,66

Et si le calcul ne porte que sur l'année 1861, leur valeur toute entière se trouve absorbée, et au-delà. C'est-à-dire qu'en recevant le combustible pour rien, l'Usine perdrait encore plus de 2 000 francs, d'où la conclusion brutale qu'en suspendant le travail industriel et en laissant les taillis sur pied, on eut gagné 50 912 francs.

Les résultats ne paraissent pas avoir été meilleurs en 1862 qu'en 1861, et Mr le Directeur du Domaine de Paimpont a cru devoir déclarer loyalement que cette position tendait à s'aggraver encore. Ici se place donc cette grave question.

#### Situation économique de la forêt et de l'Usine

La forêt peut-elle se passer de l'usine ; ses taillis peuvent-ils trouver au dehors des débouchés suffisants ? Si, non, l'Usine doit elle continuer sa fabrication, même dans les conditions actuelles ; si, oui, que faut-il faire de l'Usine ?

A ne considérer cette double question qu'au point de vue spéculatif et économique, la réponse doit conclure a priori à la suppression de l'Usine ou à sa transformation car dès le moment où elle travaille à perte et où cette situation n'est pas accidentelle mais devient au contraire inévitable, la raison, l'intérêt commandent cette suppression. La forêt n'eût elle-même aucun autre débouché pour ses taillis, n'a plus rien à demander à l'usine, plus rien à espérer d'elle puisque les produits qu'elle y verse restent improductifs et que livrer ou ne pas livrer ses taillis, c'est marcher au même résultat pour le revenu actuel, c'est même faire un sacrifice aux dépens de l'avenir, les bois qu'elle donne désormais gratuitement devant, s'ils restaient sur pied, acquérir une plus grande valeur matérielle par l'accroissement naturel.

Ainsi, à ne considérer que la forêt, il faut dire qu'elle doit se séparer d'une usine qui la met dans cette position de continuer à donner des produits dont elle ne recevra plus le prix ; en se plaçant sur le terrain de l'usine, il faut reconnaître que son travail n'est plus rémunérateur, qu'il est désormais onéreux et que les conditions économiques de son existence ne sont pas acceptables.

Telle est la réponse rigoureuse qu'inspire a priori l'examen de la double question qu'on s'est posée. Mais les conséquences de cette réponse auraient pour Paimpont une gravité exceptionnelle, qu'on ne doit pas méconnaître. La forêt et l'usine ont toujours été dans les mêmes mains : elles appartiennent au même propriétaire, elles produisaient l'une par l'autre. A une époque reculée, elles ne pouvaient même pas produire l'une sans l'autre, la forêt donnant le combustible et le minerai, l'usine son travail, et toutes deux ensemble produisaient du fer. Cette espèce d'association a été, relativement, longtemps prospère, et comme cette prospérité était due au travail industriel, on a successivement, selon l'exigence du temps et les progrès de l'industrie, augmenté l'importance de l'Usine, accumulé dans cet établissement un matériel dont la valeur représente aujourd'hui un capital engagé assez considérable, et l'accessoire est devenu le principal dans les préoccupations de la gestion locale. Au moment donc où l'association de la forêt et de l'usine devient contraire au but qu'on s'était proposé originairement, et où la séparation des intérêts jusque là confondus paraît inévitable, les Propriétaires de Paimpont doivent rechercher les moyens d'opérer cette séparation de la manière la moins dommageable pour eux d'abord, et aussi pour la population ouvrière qui vit du travail de l'usine. Ils doivent faire examiner avant tout, si une transformation quelconque du travail de l'usine, une modification quelconque dans ses conditions économiques ne pourraient pas lui permettre de continuer sa fabrication sans perte, et peut-être avec un léger bénéfice. Nous ne sommes pas compétents pour traiter cette question avec l'autorité désirable et Mr le Directeur de l'Usine est beaucoup meilleur juge que nous pour décider ce qui est possible et praticable. Seulement, il nous a paru que la dépense de personnel attaché à l'exploitation de l'usine (21 720 francs) était trop élevée, même pour une production de 2 000 000 de kilogrammes de fer, qui est le maximum auquel tend la fabrication, et que les frais généraux proprement dits dépassaient la proportion ordinaire.

Pendant les années 1859, 1860 et 1861, le fourneau et la forge ont employé ou vendu en marchandise fabriquée, en moyenne par an, pour : 740 750,91 francs

Les frais généraux comprenant les frais de fabrication et de main d'œuvre, appointements, impôts, assurances...les intérêts des fonds de roulement, se sont élevés en moyenne par an à : 102 306,31 francs soit 13,81% de la valeur des marchandises fabriquées ou vendues, à : 13,81%

La valeur des combustibles et des matières premières s'est élevée pendant les mêmes trois années, en moyenne par an à : 675 205,46 francs soit 91,15% du montant des produits employés ou vendus.

Total : 777 511,77 francs

Ces chiffres font ressortir une perte moyenne annuelle de : 36 760,86 francs

Soit 4,96% sur le produit des marchandises fabriquées ou vendues durant ces trois années : 4,96%



Serait-il donc impossible de faire une économie de 5% sur une dépense totale de 777 000 francs et d'arriver ainsi à travailler sans perte, en payant à la forêt, comme aujourd'hui, le stère de charbonnette 2,50 francs tout façonné ? Si la chose est possible, il faut la tenter et prolonger l'union de la forêt et de l'Usine devenue alors acceptable provisoirement, tout en préparant la forêt à se passer complètement de l'association industrielle en cas de nécessité. Si l'économie nécessaire n'est pas réalisable, ou si les mauvaises conditions économiques qui se sont produites depuis trois ans doivent s'aggraver encore, il faudra bien se résoudre à supprimer l'Usine, mais dans ce cas, en obéissant à une dure nécessité, on devra procéder lentement, user les minerais qui sont en approvisionnement, ne pas les renouveler, acheter plutôt des fontes à bon marché pour fabriquer le fer, écouler les produits fabriqués, ralentir progressivement la fabrication et arriver à la liquidation avec le moins de dommage possible.

La forêt peut-elle se passer de l'Usine ?

Mais la forêt peut-elle se passer de l'Usine, et si le travail de celle-ci s'arrête, les taillis peuvent-ils trouver au dehors un écoulement suffisant ? Nous croyons que les taillis pourront trouver place dans la consommation générale dans un délai très prochain, mais à la condition de modifier leur production. L'aménagement à 20 ans actuellement suivi était celui choisi assez généralement autrefois pour obtenir de la charbonnette, bien que les taillis de 25 ans donnent de meilleurs charbons que ceux de 20 ; mais l'exploitation à 20 ans permettait de prendre annuellement une plus grande étendue de taillis, et la quantité était préférée à la qualité. La forêt devant désormais être mise en état de servir d'autres besoins que ceux d'une usine métallurgique, il faut en changer l'aménagement, élever l'âge d'exploitation, et produire des bois de chauffage au lieu de bois à charbon. Le succès de cette transformation est simplement une question de frais de transport.

Si les frais peuvent être assez modérés pour que le combustible arrive sur les grands centres de consommation en conservant un prix net modestement rémunérateur (celui de 2 f seulement qu'il reçoit aujourd'hui de l'Usine), la difficulté sera résolue, et nous croyons qu'elle peut l'être dans ces conditions, en attendant des débouchés plus avantageux et des prix plus élevés. On ne doit pas compter beaucoup sur la consommation locale et circonvoisine, car le pays est couvert de haies fortement boisées, où le paysan prend non seulement le combustible nécessaire à ses besoins, mais encore une certaine quantité de bois qu'il vend sur les marchés des petites villes voisines. Il faut donc, pour éviter les mécomptes n'établir ses calculs qu'en vue des grands centres de consommation où le placement des produits est assuré. Le seul marché important est celui de Rennes, déjà approvisionné en partie, il est vrai, par la forêt de Rennes, et éloigné du centre de la forêt de Paimpont d'environ 56 kilomètres. En ce moment même cette dernière forêt expédie les bois de chauffage que lui fournit l'exploitation de la futaie sur Rennes, et ils y trouvent leur placement en recevant une valeur nette peu élevée sans doute, mais qui permet le transport à cette distance qu'on doit considérer comme extrême dans le cercle des débouchés possibles.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés, le prix du stère de gros rondins de chêne pour chauffage, serait de 7 francs à Rennes, et en déduisant de ce prix 0,65 franc pour façon et empilage, et 2 francs pour transport (prix maximum payé), on a un produit net de 4,35 francs par stère. On aurait ainsi une marge de 2,35 francs pour livrer le petit rondin au prix que l'a payé l'Usine quand elle pouvait le payer. Il est donc permis d'entrevoir dès à présent la possibilité d'un écoulement suffisant, dont les conditions doivent s'améliorer. En effet, on a vu que la forêt jouit actuellement au-dehors de voies de transport qui rayonnent dans les directions principales ; que la forêt possède elle-même des routes qui facilitent la sortie de ses produits et se complètent et s'améliorent chaque année. La ligne de fer de Rennes à Brest vient passer à environ 24 kilomètres de sa pointe septentrionale et à 28 kms à peu près de son centre. Il y a là de bons éléments qu'on ne peut bien apprécier encore, mais pleins d'avenir, favorables au développement des débouchés. Le temps fort court qu'il nous a été donné de passer à Paimpont n'a pu nous permettre de suffisantes recherches sur ce point essentiel de la situation économique de la forêt, mais des renseignements se recueillent en ce moment ; ils seront assez complets sur Rennes pour faire sûrement connaître ce qu'on peut attendre de ce marché principal, presque unique en ce moment, et quels qu'ils soient, ils ne doivent pas faire ajourner l'opération si nécessaire d'un nouvel aménagement devant assurer la restauration de la forêt, et procurer à ses produits un écoulement plus avantageux.

Aménagement nouveau

L'aménagement à adopter doit se proposer pour but de refaire une bonne futaie produisant des bois de service et de conduire les taillis à l'âge où ils peuvent donner des bois de chauffage-rondin. L'élévation de l'âge des taillis doit contribuer puissamment à l'amélioration de la futaie en procurant des baliveaux forts, déjà élancés et bien constitués ; il faut donc élever l'exploitabilité autant que le permet le sol. On avait cru d'abord devoir la fixer à 25 ans pour la masse principale, et la laisser à 20 ans pour les parties de la Haute forêt occupant les points les plus culminants, où le recru quoique suffisamment serré ne s'élève que médiocrement, s'étale en buisson et présente les signes de dépérissement. Mais après y avoir réfléchi, et nous rendant compte des causes de l'appauvrissement que nous avons remarqué dans la végétation de ces derniers cantons, et aussi dans quelques-uns de la Basse forêt, nous avons été amené à reconnaître qu'elles étaient dues au défaut presque absolu d'abri, un peu à la vétusté des souches, à l'action très fatigante des vents d'ouest, beaucoup au pâturage des bestiaux usagers et non à l'infériorité du sol. Que pour améliorer ces taillis, pour les régénérer, il fallait d'abord les abriter sous une réserve très nombreuse de baliveaux de l'âge, faire des baliveaux suffisamment forts pour se protéger eux-mêmes contre la violence des vents, et sous la protection de ces baliveaux, obtenir la croissance d'un taillis meilleur, devant, à son tour, offrir un choix meilleur de baliveaux à la révolution suivante ; et c'est par cet échange réciproque d'abri et de force que le peuplement marchera sûrement vers sa régénération. Cette restauration est bien lente sans doute ; plusieurs révolutions de coupes sont nécessaires à son accomplissement, mais pour être lents à se produire, les effets n'en sont pas moins certains, et si en 1729, lors de la visitation qui constatait la décadence de la forêt, on lui eut appliqué le remède si simple qu'on vient d'indiquer, elle serait sans doute aujourd'hui dans un bon état de production.

L'âge de 25 ans serait donc adopté pour les cantons considérés comme mauvais et ceux de qualité moyenne ; les meilleurs, ceux qui sont riches en fonds, seraient aménagés à 30 ans. La position de la forêt de Paimpont commande nous le répétons, le choix d'un aménagement élevé, qui seul peut donner avec le temps de bons baliveaux, et par eux une belle futaie sur taillis devenant un jour l'élément le plus riche de la production forestière et la source d'un accroissement notable dans le revenu, car les bois de service trouveront toujours un écoulement facile et avantageux.

La bonne combinaison de l'aménagement, la composition intelligente de ses diverses séries, le choix des cantons qui doivent les composer, la distribution des coupes dans les séries, exigent l'étude préalable et détaillée de toutes les parties de la forêt : ce doit être l'œuvre d'un forestier expérimenté. La trop grande étendue actuelle des coupes, la nécessité, en multipliant les séries nouvelles d'exploitation, de les composer d'abord de recrues ne se suivant pas dans un ordre régulier d'âges et n'en présentant quelquefois que trois ou quatre différents ; enfin l'assujettissement de la vieille forêt au traitement nouveau qu'on lui imposerait, apporterait une certaine perturbation dans la marche des usages et par suite l'inégalité du revenu pendant la première révolution. Le forestier devra donc, après avoir posé les bases et les règles du nouvel aménagement, arrêter un plan d'exploitation pour toute la première révolution, devant être, de fait, une longue période de transition, et ce plan devra être combiné de manière à atténuer l'inégalité inévitable et la diminution momentanée du revenu.

Il va sans dire que l'exécution de l'aménagement comprend le levé de la forêt, la formation d'un plan géométrique indiquant la composition des séries, celle des coupes, et l'application sur le terrain de toutes les nouvelles divisions. Ces opérations prendront plusieurs années et les nouvelles exploitations ne pourront commencer qu'avec les coupes de l'Ordinaire 1865. D'ici là, et dès le printemps prochain, le forestier pourra se mettre à l'œuvre.

L'exploitation des coupes de l'Ordinaire 1864 ne pouvant être différée, il faut les asseoir en vue de l'aménagement projeté et les réduire provisoirement au 25<sup>ème</sup> de la contenance générale.

Voici comment il faudrait procéder en ce moment, si les projets de restauration de la forêt de Paimpont qui viennent d'être exposés sont adoptés en principe.

Mesures à prendre immédiatement en vue de l'aménagement nouveau.

- 1- Faire asseoir par un arpentage régulier, dans les massifs en cours d'exploitation, savoir
  - Dans la Haute forêt 112 hectares
  - Dans la Basse forêt 112 hectares

Ne prendre cette année aucune coupe dans la forêt Centrale, et ajourner provisoirement les éclaircies dans la forêt de la Lande, si on avait le projet d'en faire. L'usine pourra compléter son approvisionnement en charbon, si les 224 hectares à asseoir sont insuffisants, en exploitant les bois de particuliers qui lui sont assurés encore pour l'année 1864 et ceux qu'elle pourrait acheter dans des conditions de bon marché.

- 2- Le personnel forestier n'étant pas organisé en ce moment pour faire les opérations de balivage et de martelage, l'exploitation des taillis pourra commencer comme par le passé, en réservant d'abord la totalité du chêne destiné à l'écorcement et parmi les autres essences les plus beaux brins, sur souche ou de semence, à raison de 60 par hectare au moins. Avant le mois de mars, quand le personnel sera pourvu de marteaux, et lorsque l'exploitation des bois d'hiver aura éclairci le massif, les agents forestiers procéderont alors à un balivage et martelage réguliers en faisant un choix définitif des baliveaux et arbres anciens et modernes à réserver et des arbres dépérissants à exploiter, et il sera rédigé procès-verbal de cette opération. Dès l'année prochaine, c'est-à-dire avec l'Ordinaire 1865, ces opérations seront faites immédiatement après l'assiette et avant de commencer l'exploitation.
- 3- Les taillis seront seuls exploités par l'Usine et pour l'Usine. Les arbres le seront par le service forestier qui vendra leurs produits sur pied au commerce, après autorisation, s'il trouve à les placer avantageusement, ou les fera façonner pour les vendre en cet état, en réservant toujours les houppiers à l'usine qui en mêlera les produits à la charbonnette. L'exploitation du taillis quoique faite pour le compte de l'usine, sera surveillée par le service forestier, dans l'intérêt de la propriété.
- 4- Il devrait être créé pour la fin de l'automne des pépinières forestières dans tous les postes de Garde. Chacune de ces pépinières serait établie sur 50 ares environ et divisée en trois sections ainsi disposées :
  - La première, contenant un sixième à peu près de la surface cultivée, recevrait dès cette année un semis, par rayons très rapprochés, de glandrons de châtaigniers. Le surplus de la surface, divisé en deux, recevrait en repiquage sur la deuxième section, la seconde année, tous les plants provenant des semis de l'année précédente, ayant alors un an.
  - La seconde section recevrait également en repiquage la troisième année, les jeunes plants du semis fait la seconde année et ayant aussi un an. Mais à la fin de la troisième année, les plants de la deuxième section auraient alors trois ans et pourraient être plantés à demeure en forêt, pour céder la place au repiquage du semis de la troisième année ; et ainsi de suite, en continuant toujours la même succession de semis et de repiquage. Par cette espèce d'aménagement de la pépinière, elle présenterait constamment, sur cinq douzièmes de la surface cultivée, une ressource annuelle de 500 000 sujets au moins, de trois ans, bien constitués et pouvant être plantés à demeure. On indique le chêne et le châtaignier exclusivement parce que le chêne est l'essence d'élite la plus recherchée, la plus précieuse et la plus productive à l'état de futaie, et que le châtaignier qui vient parfaitement en Bretagne et se plaît même dans le sol de la forêt de Paimpont, a comme arbre une valeur presque égale à celle du chêne, et comme taillis un accroissement plus rapide et une valeur industrielle notable.
  - Les semis peu nombreux de chênes faits à Paimpont, ont été détruits par les mulots, à ce qu'il paraît, et abandonnés pour être refaits en pin maritime et en bouleau. En procédant par plantation on arrivera plus sûrement et surtout plus promptement à la régénération de ces deux essences et à la restauration certaine de la forêt. Les plants ne devant être bons à prendre que dans trois ans, on ne doit perdre aucun temps pour l'établissement des pépinières, et la saison actuelle est favorable pour s'en occuper.
  - Ces travaux préparatoires peuvent être faits par les ordres et sous la surveillance de la Direction actuelle ; mais il paraît indispensable avant d'aborder les travaux du nouvel aménagement, de séparer complètement et résolument le service forestier de la manutention de l'usine. Les opérations de balivage et martelage, celles de récolement, qu'on a négligé de faire jusqu'à présent et qu'il faut prescrire de la manière la plus absolue ; l'étude spéciale de l'aménagement à adopter, son application sur le terrain, sa marche annuelle dans la forêt, combinée avec le plan d'exploitation dont il a été parlé, réclameront tout le temps et tout le zèle d'un agent supérieur intelligent chargé de diriger ce service. Il serait impossible à Mr le Directeur de l'Usine, déjà si occupé par les nombreux détails du fourneau de la Forge, et par les affaires commerciales et industrielles qui s'y rattachent, de diriger en outre et de suivre lui-même, comme cela est indispensable à leur bonne exécution, les opérations forestières très variées et très nombreuses que le traitement transitoire de la forêt, et les travaux d'assainissement et ceux de repeuplement qu'elle doit recevoir vont nécessiter désormais, surtout pendant les premières années du nouveau régime. Peut-être aussi, malgré sa haute capacité, Mr le Directeur de l'Usine n'a-t-il pas suffisamment les connaissances spéciales qu'on acquiert dans les forêts que par une longue pratique. Peut-être encore n'aurait-il pas, dominé par son passé, par sa spécialité, et habitué à considérer la forêt comme l'accessoire et l'usine comme le principal, quand il s'agirait de prononcer sur l'intérêt matériel de

l'une et de l'autre, peut-être n'aurait-il pas, disons nous, l'impartialité de décision nécessaire à une bonne gestion.

- D'un autre côté, le chef qu'il faudrait placer à la tête du service forestier devant être un homme d'expérience, accoutumé à diriger, et ayant nécessairement atteint la maturité de l'âge, n'accepterait probablement pas une position subordonnée vis-à-vis d'un autre agent qu'il ne pourrait considérer comme plus important que lui dans les services rendus au Domaine. Toutes ces raisons et d'autres encore qu'il est inutile d'exposer, semblent commander impérieusement la séparation des deux services, et l'indépendance réciproque des deux chefs.
- Mr le Directeur de l'Usine continuerait cependant à être sur les lieux le représentant officiel des propriétaires de Paimpont : il traiterait et suivrait administrativement ou judiciairement toutes les questions de propriétés ou de possession concernant le Domaine, et resterait toujours aux yeux du public l'agent principal.
- L'inspecteur des Forêts (pour ne pas lui donner une qualification qui pourrait être considérée comme créant un antagonisme), serait exclusivement chargé de toutes les opérations forestières. Il n'en rendrait compte directement qu'au bureau forestier de Paris, de qui il relèverait, auquel il adresserait les propositions d'exécution et duquel il recevrait les autorisations nécessaires.
- Il livrerait chaque année à Mr le Directeur de l'Usine les coupes à exploiter, et n'aurait de contact avec lui que pour la surveillance bienveillante de ces exploitations ; il verserait ou ferait verser dans la Caisse actuelle de l'Usine le prix des bois vendus ou publiquement ou par marchés particuliers, le montant des transactions pour délits forestiers, celui des menus marchés, enfin tous les produits forestiers réalisés en argent dont il aurait ainsi à s'occuper exclusivement et uniquement. De cette manière, l'indépendance et non l'égalité des fonctions étant établie, il est permis d'espérer que ces fonctions seraient acceptées par les deux Agents Supérieurs devant exister à Paimpont.

#### Droits d'usage

En terminant on ne dira que quelques mots sur les droits de pâturage possédés dans la forêt par les communes de Paimpont et de Saint Péran. Il n'est que trop certain que l'exercice de ce droit est une des causes, sinon la cause la plus agissante de l'appauvrissement de la forêt, et que sa restauration ne pourra devenir complète qu'après l'extinction de ce droit. Le droit de pâturage n'est rachetable, aux termes du code forestier, qu'à défaut d'absolue nécessité pour l'usager, et cette absolue nécessité pourrait être invoquée par les deux communes usagères avec quelque espérance de succès. Pour prévenir leur résistance au rachat, il faudrait gêner plus qu'on ne le fait l'exercice du droit de pâturage et le réduire à ce qu'il est en réalité pour elles : une jouissance plus nuisible que profitable à l'éleveur du bétail et à la bonne culture de leurs terres. Le frein le plus gênant pour l'usager, c'est la nécessité de réunir en un seul troupeau par commune ou par section de commune, les bestiaux envoyés en forêt. Les 1800 à 2000 têtes de bétail qui pâturent annuellement dans la forêt de Paimpont y sont conduits et gardés séparément par chaque famille usagère. Cette faculté favorise les abus et devient un encouragement à l'exercice du droit. En obligeant les usagers à faire chaque année la déclaration officielle par rôle, du nombre de bestiaux possédés par chacun, et à les réunir en un seul troupeau par section sous la conduite d'un même pâtre, du même coup on empêchera l'abus, on réduira la jouissance et on diminuera la valeur du droit aux yeux de l'usager. Dans tous les cas, il faut absolument faire rentrer l'exercice de l'usage dans les limites que la loi permet de lui imposer, et l'assujettir aux entraves légales à partir de la mise en pâturage du printemps de 1864.

Paris le 10 septembre 1863  
(signature non « identifiée »)

## Annexe

Exercices	Forêts			Fourneau et forges	Fermes et moulins	Total des produits nets	à déduire			total
	Taillis	Futaie	Total				dépenses diverses	produit de gérance 5% part des bénéfices	Pertes des usines	
1856- 1857	26258,17		26258,17	65479,9	4413,16	95151,23	3572,18	4578,95		8151,13
1857- 1858	40962	17230,01	58192,01	132882,35	4048,66	185123,02	1181,6	28355,51		29537,11
1858- 1859	48310	52806,49	101116,49	19035,89	4199,36	124351,74	4116,6			4116,6
1859- 1860	45030	34181,33	79211,33		5777,45	84988,78	4301,15		49353,01	53654,16
1860- 1861	51200	26390,72	77590,72		6119,71	88710,43	1228,65		7807,66	9036,31
1861- 1862	50912	45031,91	95943,91		5870,76	101814,67	2585,6		53121,87	55707,47
Total	262672,17	175640,46	438312,63	207398,14	30429,1	575139,87	16985,78	38934,46	110282,54	160202,78
Moyenne			73052,11			112523				26700

Observation 1 : le produit de la forêt a été 93 758,17 ; mais les  $\frac{3}{4}$  (67 500) ont été réservés par le vendeur. On ne peut savoir la part de la futaie dans ce produit

Observation 2 : les frais d'exploitation s'élevant à 25 573,17 ont été payés par la forêt

Observation 3 : frais d'exploitation supportés par la forêt 30 583,82

Observation 4 : frais d'exploitation supportés par la forêt 44 251,47